

Publication communale novembre-1/2020

COVID19 – Service de bénévoles

Au vu de la situation sanitaire inquiétante, le Conseil communal informe la population que le service de bénévoles mis en place au printemps dernier est à nouveau actif.

Les personnes fragiles, malades ou en quarantaine peuvent faire appel à leurs services pour des livraisons de courses et de médicaments, ou encore pour les promenades des chiens.

En cas de besoin, vous pouvez **vous annoncer au secrétariat communal, ☎032/466 29 10, touche No. 1, du lundi au jeudi, entre 8h30 et 11h30**. Vos demandes seront relayées directement aux bénévoles.

COVID19 – Annulation du Noël des aînés

Toujours en raison de la situation sanitaire, le Conseil communal a décidé d'annuler le traditionnel repas de Noël des aînés qui devait avoir lieu au début de mois de décembre.

Bureau de vote – remise des enveloppes de vote par correspondance

Pour rappel, le Conseil communal recommande vivement le vote par correspondance à la population. Les enveloppes de vote peuvent être glissées dans la boîte aux lettres de l'administration communale **jusqu'au dimanche de l'élection ou de la votation, à 9h, dernier délai**.

Démission au Conseil communal

Le Conseil communal a le regret d'annoncer la démission de **M. Yanick Matthey** au 31.12.2020, pour raisons professionnelles et familiales. Il remercie Yanick Matthey de son engagement pour la commune de Courtedoux et lui souhaite plein succès dans ses activités et dans sa vie de famille.



Election libre à la vice-présidence des Assemblées

Suite à la votation du 18 octobre dernier, **M. Yves Daucourt** a été élu à la vice-présidence des Assemblées. Le Conseil communal lui adresse ses sincères félicitations et lui souhaite plein succès dans l'exercice de son nouveau mandat.

Permis de construire délivrés dernièrement

- Requérante : **RECOMATIC SA**, rue des Marronniers 1G
Projet : Pose de 1'480 m2 de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment No. 1G, parcelle No. 47
- Requérants : **CASASNOVAS Pamela et PROTTI David**, La Combatte 79A
Projet : Agrandissement du bâtiment No. 79A pour l'aménagement de deux chambres, salon et terrasse extérieure non couverte, avec panneaux solaires en toiture + pose d'une PAC extérieure et réfection du mur de soutènement sud existant, parcelle No. 224
- Requérante : **RECOMATIC SA**, rue des Marronniers 1G
Projet : Agrandissement du bâtiment No. 1G pour l'aménagement de bureaux + couvert à voitures + un escalier extérieur, parcelle No. 47

Courtedoux, le 30 octobre 2020/KC

Le Conseil communal

La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

À partir du 29 octobre dans toute la Suisse :



Interdiction des manifestations et des rassemblements

10+ Pas plus de 10 personnes pour les réunions de famille et les rencontres entre amis

50+

Pas de manifestations de plus de 50 personnes

15+

Interdiction des rassemblements de plus de 15 personnes dans l'espace public (depuis le 19.10)

Exceptions : assemblées parlementaires et communales, manifestations politiques, récoltes de signatures



Règles pour la culture et le sport

Interdiction des activités sportives et culturelles de plus de 15 personnes. Exceptions : entraînements et répétitions pour les moins de 16 ans et les professionnels. Règles plus strictes pour les chorales et les sports de contact.



Enseignement à distance pour les hautes écoles (dès 2.11.)



Fermeture des discothèques et des boîtes de nuit



Règles pour les bars et les restaurants



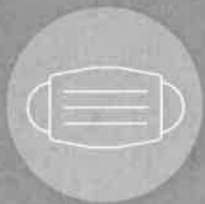
4 personnes maximum par table



Couvre-feu de 23 h à 6 h



Obligation de consommer assis et fournir ses coordonnées



Extension de l'obligation de porter un masque

Dans les lieux suivants (en plus des transports publics, arrêts et espaces clos accessibles au public):



Écoles à partir du secondaire II



Travail à l'intérieur (sauf si les distances peuvent être respectées)



Espaces extérieurs des restaurants, magasins, etc., et zones urbaines à forte affluence



Espaces publics si l'on ne peut pas garder ses distances

Exceptions : enfants de moins de 12 ans, personnes avec certificat médical

Attention : règles plus strictes dans certains cantons

Ce qui ne change pas:



Réduire les contacts



Respecter les règles d'hygiène des mains



Travailler à la maison si possible



Respecter les distances

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesrat
Consell fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

Swiss Confederation